

Le régime fiscal avantageux de l'assurance-vie*

La France Mutualiste

Spécialiste Epargne & Retraite

Mutuelle d'épargne et de retraite ouverte à tous, La France Mutualiste propose des solutions performantes pour la préparation de la retraite, l'épargne et la transmission.

Performante

Depuis 1925, La France Mutualiste gère la Retraite Mutualiste du Combattant, contrat ouvert aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Aujourd'hui, la Mutuelle est incontournable en proposant des contrats d'épargne et de retraite, performants et ouverts à tous.

Solide

Avec plus de 6,2 milliards d'euros d'actifs (au 31/12/2008) et un patrimoine immobilier important, La France Mutualiste compte désormais 210 000 adhérents.

Mutualiste

Organisme à but non lucratif, sans actionariat, La France Mutualiste rend compte régulièrement à ses adhérents de la gestion rigoureuse de ses actifs. Chaque année, ses résultats lui permettent d'offrir des rendements attractifs qui placent ses contrats parmi les meilleurs du marché.

Proche

Présente sur l'ensemble du territoire grâce à ses 61 délégations et antennes, La France Mutualiste préserve les liens de proximité avec chacun de ses adhérents.

En cas de retrait de l'épargne, seuls les intérêts sont soumis à l'impôt et aux prélèvements :

1 à l'impôt sur le revenu :

Vous avez le choix entre deux options :

- L'intégration des plus-values dans les revenus
- Le Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL) au taux indiqué ci-dessous :

Durée du contrat au moment du rachat ▶	Entre 0 et 4 ans	Entre 4 ans et 8 ans	Au-delà de 8 ans
Taux du PFL sur les intérêts	35 %	15 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exonération chaque année dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> ☑ 4 600 € d'intérêts pour une personne seule ☑ 9 200 € d'intérêts pour un couple marié, pacsé ou soumis à l'imposition commune ■ Au-delà : 7,5%

2 aux prélèvements sociaux : 12,1 %

Ils sont constitués par la Contribution Sociale Généralisée (CSG - 8,2 %), la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS - 0,5 %), le prélèvement social (2,3 %) et le RSA (1,1%).

En cas de décès, transmission hors succession :

1 versements réalisés avant 70 ans

- Exonération d'impôts dans la limite de 152 500 € de capital par bénéficiaire (tous contrats confondus).
- Au-delà, taxe forfaitaire de 20 %.

2 versements réalisés après 70 ans

- Exonération d'impôts dans la limite de 30 500 € de primes versées (tous contrats confondus).
- Au-delà, application des droits de succession.
- Les intérêts sont exonérés.

À NOTER

■ Exonération totale lorsque le bénéficiaire désigné est :

- le conjoint ou le partenaire pacsé,
- les frères et sœurs sous certaines conditions.

■ Le capital transmis n'est pas soumis aux prélèvements sociaux.

* Législation en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

ACTEPARGNE²

1 Le choix des supports adaptés à votre profil d'épargnant : du plus sécurisé au plus dynamique.

2 Des versements libres et une épargne disponible.

3 Une répartition de l'épargne modifiable à tout moment.

4 Les avantages fiscaux et successoraux de l'assurance-vie

Cachet Délégation

LA FRANCE MUTUALISTE
L'alliée de votre avenir

44, avenue de Villiers - 75854 Paris Cedex 17
Tél. 01 40 53 78 00
www.la-france-mutualiste.fr



« Pour notre épargne, nous avons choisi la sécurité et la performance d'ACTEPARGNE²... »



Yvette et Jean, souscripteurs Actepargne2 depuis juillet 2001

« Pour mon mari et moi, il était essentiel d'épargner tout en respectant nos économies de toute une vie, pour mieux protéger notre famille. Nous avons souscrit au contrat d'assurance-vie ACTEPARGNE² de La France Mutualiste qui répondait à cette exigence légitime : la sécurité et la performance. Mais peut-être plus encore, ce sont les valeurs mutualistes qui nous ont rassurés, car les excédents réalisés dans l'année sont redistribués aux adhérents. En période de crise financière, c'est plus que jamais important ! »

...faites-le savoir ! »

ACTEPARGNE²

www.la-france-mutualiste.fr

ACTEPARGNE², la solution personnalisée pour tous vos projets !

Les Français et l'assurance-vie :

- Optimisation financière...
- Gestion souple...
- Régime fiscal d'exception...
- Excellent outil pour préparer sa succession...

... des raisons pour lesquelles l'assurance-vie reste le premier placement financier des ménages (35% du patrimoine financier des ménages)*

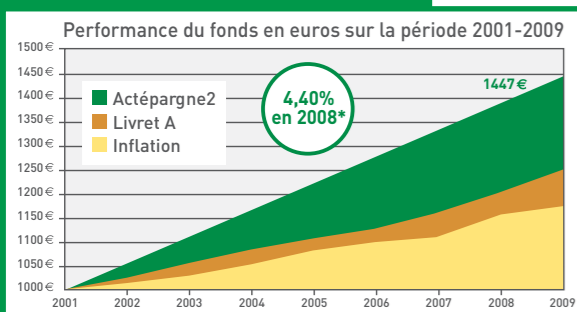
* Source : Rapport FFSA Bilan 2008 de l'assurance française

Le saviez-vous ?

- En 2009, ACTEPARGNE² a été primé à plusieurs reprises par la presse financière.



- Ce contrat peut recevoir sans frais les capitaux issus de la Retraite Mutualiste du conjoint
- Performance du fonds en euros d'ACTEPARGNE² sur la période 2001-2009 pour 1000 € investis en 2001:



ACTEPARGNE², la solution personnalisée

ACTEPARGNE² est un contrat multisupport qui vous propose un fondS en euros et trois fonds en unités de compte.

ACTEPARGNE² conjugue efficacement les avantages fiscaux et successoraux de l'assurance-vie aux performances de ses supports financiers.



Prévoir l'avenir

- Le choix entre plusieurs possibilités d'investissement.
- Des versements libres.
- Une épargne disponible.
- Un contrat souple et évolutif, modifiable à tout moment.
- Une transmission de l'épargne hors succession, dans les conditions fiscales avantageuses de l'assurance-vie.

* Taux garanti brut de prélèvements sociaux et net de frais de gestion du contrat.



A la naissance de notre premier enfant, nous avons fait le choix avec mon mari, d'ouvrir chacun notre contrat d'assurance-vie ACTEPARGNE², afin d'épargner pour l'avenir de notre famille. »



Des versements libres

- à l'adhésion : 309 € minimum ou 30 € par prélèvements automatiques mensuels.
- vous pouvez effectuer, sans obligation, des versements complémentaires à tout moment (154,50 € minimum).

Une épargne disponible à tout moment, sous forme :

- de retraits libres, ponctuels ou programmés.
- d'avance sur épargne (fonds en euros).

Un contrat souple et évolutif

Vous avez la possibilité de modifier à tout moment, par arbitrage, la répartition de votre épargne entre les différents fonds.

Les options au terme du contrat

- disposer librement de votre capital.
- choisir parmi différentes possibilités de rente.
- bénéficier de retraits partiels programmés.
- proroger le contrat.

Une transmission de votre épargne dans les meilleures conditions

- selon la fiscalité avantageuse de l'assurance-vie.
- votre épargne est protégée par une garantie plancher : en cas de décès, un montant au moins égal à vos versements (dans la limite de 152 500 € de versements nets) sera versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Des frais limités

- les frais sur versements bruts sont dégressifs :
 - ☑ versement inférieur à 30 000 € : 1%
 - ☑ versement de 30 000 € à moins de 100 000 € : 0,50%
 - ☑ versement de 100 000 € et plus : 0,25%.
- les frais annuels de gestion sont de 0,69 %.
- les frais d'arbitrage sont de 0,6 % sur le montant arbitré. Tous les ans, un arbitrage vous est accordé gratuitement.



Protéger ses proches



Le choix entre plusieurs possibilités d'investissement

Votre objectif ► Faire fructifier votre épargne, en toute sécurité

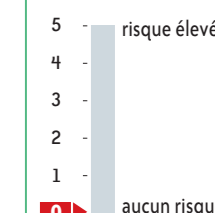
Fonds en euros

- Taux minimum garanti : progression du capital assurée
- Intérêts définitivement acquis
- Aucun risque

Rendement net*

2004 : **4,70 %**
2005 : **4,00 %**
2006 : **4,35 %**
2007 : **4,45 %**
2008 : **4,40 %**

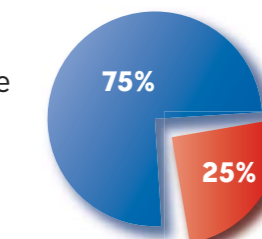
Echelle de risque



Votre objectif ► Valoriser votre capital en maîtrisant les risques

Villiers Sérénité

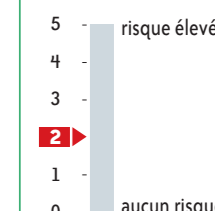
- Excellent compromis entre prudence et performance
- Niveau de risque mesuré



Performances**

2004 : **6,70 %**
2005 : **11,60 %**
2006 : **4,93 %**
2007 : **3,83 %**
2008 : **-9,59 %**

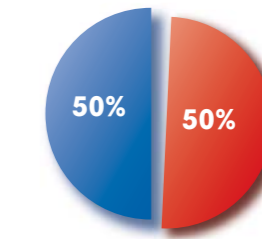
Echelle de risque



Votre objectif ► Effectuer un placement diversifié

Villiers Équilibre

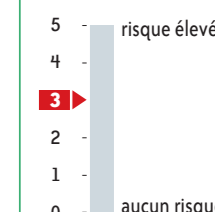
- Bonnes perspectives de valorisation
- Excellent compromis entre performance et risque



Performances**

2004 : **7,27 %**
2005 : **18,06 %**
2006 : **9,85 %**
2007 : **4,90 %**
2008 : **-26,29 %**

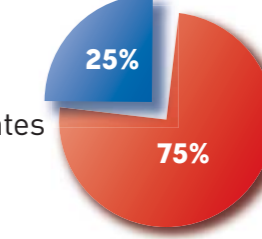
Echelle de risque



Votre objectif ► Profiter du dynamisme des marchés financiers

Villiers Actions Futur (Dynamique)

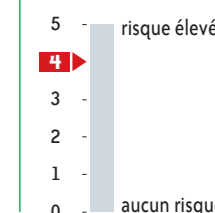
- Stratégie financière offensive
- Potentiel de performances importantes
- Risque élevé



Performances**

2004 : **8,54 %**
2005 : **24,49 %**
2006 : **13,63 %**
2007 : **6,93 %**
2008 : **-36,41 %**

Echelle de risque



● Obligations ● Actions

*Hors prélèvements sociaux. **Hors prélèvements sociaux et frais de gestion du contrat. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.